



**PROCES – VERBAL**  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 15

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 11

Nombre de conseillers  
absents 4

**Etaient présents :**

M. Patric KUBIAK, Mme Angèle GLOECKLER, Mme Karin LEIPP,  
Mme Christine KELLER, M. Pascal NOE, M. Edouard HOFFBECK  
M. Rémy LUTZ, M. Christian HEYWANG, M. Michel AUTHIER  
Arrivée de Mme Sarah BOUCHARÉB, à 20 h 55

**Etaient absents excusés :**

M. Laurent MULLER, M. Michael BESENWALD,

**Etaient absents non excusés :**

Mme Sandrine GIDEMANN, M. Serge WEBER,

**Assiste :** Mme Céline HUBER

Laurent MULLER, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.  
Monsieur Michael BESENWALD, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Patric KUBIAK.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

- 2017 / 31 Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2017**
- 2017 / 32 Approbation des travaux de la mairie**
- 2017 / 33 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de la Mairie et de la salle Charles Heywang**
- 2017 / 34 Indemnités des Adjoints au Maire**
- 2017 / 35 Modification des rythmes scolaires**
- 2017 / 36 Acquisition du terrain de Madame LALOUX Nathalie**
- 2017 / 37 Décision modificative**
- 2017 / 38 Motion en faveur d'une politique ambitieuse du logement**
- 2017 / 39 Motion pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés**
- 2017 / 40 Motion pour l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité**
- 2017 / 41 Divers et communications**

**2017/31**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur Patric KUBIAK réitère sa question sur le nombre de votes de la délibération n° 2017/19 du 26 juin 2017 relatif au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes. Les notes de la secrétaire de Mairie font apparaître

un vote de 8 voix en faveur du transfert et 1 abstention, et non 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre comme indiqué dans le procès-verbal.  
Ce point étant précisé, le procès-verbal du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **2017/32**

#### **APPROBATION DES TRAVAUX DE LA MAIRIE**

La Commune a pour projet de réaliser en 2018 divers travaux de rénovation de la Mairie et de la salle Charles Heywang comprenant notamment :

- ↳ Pour la Mairie : rénovation de la charpente et de la toiture, peintures des façades et des volets, réfection des encadrements de fenêtres, rénovation des fenêtres du grenier
- ↳ Pour la salle Charles Heywang : Peinture des façades, planches de rives

La commune souhaite solliciter diverses subventions, notamment la DETR et celle du Conseil Départemental.

Le montant total des travaux, au vu des devis réceptionnés, s'élèverait à environ 120.000 euros, non inclus la peinture et l'isolation phonique de la salle polyvalente.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces travaux afin que la commune puisse solliciter les subventions.

Un décompte plus précis des coûts et un plan de financement seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil Municipal

**VU** les devis présentés par le Maire et son Adjoint

**APPROUVE** les travaux tels qu'exposés ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2017/33**

#### **AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE CHARLES HEYWANG**

Le Conseil Municipal,

**VU** son projet de travaux de rénovation de la Mairie et de la salle Charles Heywang comprenant notamment :

- ↳ Pour la Mairie : rénovation de la charpente et de la toiture, peintures des façades et des volets, réfection des encadrements de fenêtres, rénovation des fenêtres du grenier
- ↳ Pour la salle Charles Heywang : Peinture des façades, planches de rives

Après avoir entendu l'exposé du Maire

**AUTORISE** le Maire à déposer la demande de déclaration préalable nécessaire à la réalisation de ces travaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017/34**

**INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le Maire rappelle que par courrier du 12 juin 2017, Madame Dominique CHRISTMANN, Trésorier à Barr, a sollicité la Commune afin qu'elle régularise les indemnités versées aux Adjointes pendant la période du 28 mars 2014 au 12 janvier 2017 pour Monsieur KUBIAK et du 28 mars 2014 au 30 novembre 2017 pour Madame GIDEMANN, en l'absence de toute délégation.

Les indemnités ainsi que les cotisations sociales afférentes, doivent donc être remboursées par les Adjointes, sauf pour le Conseil Municipal à se prononcer sur la remise gracieuse.

Les créances ont été constatées par l'émission des titres de recettes et mandats d'annulation en date du 26 octobre 2017.

Les montants sont les suivants :

|   |                |
|---|----------------|
| ↪ Indemnités nettes Patric KUBIAK :     | 9.248,45 euros |
| ↪ Indemnités nettes Sandrine GIDEMANN : | 8.969,93 euros |
| ↪ Cotisations sociales URSSAF :         | 1.647,58 euros |
| ↪ Cotisations sociales IRCANTEC :       | 1.359,23 euros |
| ↪ Cotisations sociales DIF :            | 73,62 euros    |

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la remise gracieuse des indemnités nettes de Monsieur Patric KUBIAK pour un montant de 9.248,45 euros

**DECIDE** la remise gracieuse des indemnités nettes de Madame Sandrine GIDEMANN pour un montant de 8.969,93 euros

**DECIDE** la remise gracieuse des cotisations sociales URSSAF pour un montant de 1.647,58 euros

**DECIDE** la remise gracieuse des cotisations sociales IRCANTEC pour un montant de 1.359,23 euros

**DECIDE** la remise gracieuse des cotisations sociales DIF pour un montant de 73,62 euros

**CHARGE** le Maire de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

ADOPTE PAR

- ↪ 11 VOIX POUR
- ↪ 1 ABSTENTION

## 2017/35

### MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors du Conseil d'école du 7 novembre dernier a eu lieu un débat concernant l'organisation de la semaine scolaire dès septembre 2018.

Un sondage des parents a fait ressortir une majorité de 67 % en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école s'est prononcé, par 8 voix pour et 6 voix contre, en faveur de la semaine de 4 jours.

Il appartient à présent aux Conseils Municipaux des Communes de Goxwiller et de Bourgheim de prononcer à leur tour.

Le Conseil Municipal,

**VU** le résultat du sondage effectué auprès des parents d'élèves

**VU** le vote du Conseil d'école en date du 7 novembre 2017

**SE PRONONCE** en faveur du retour à la semaine de 4 jours d'enseignement, à compter de la rentrée de septembre 2018.

ADOPTE PAR

↪ 10 VOIX POUR

↪ 1 VOIX CONTRE

↪ 1 ABSTENTION

## 2017/36

### ACQUISITION DU TERRAIN DE MADAME LALOUX NATHALIE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, le Maire avait évoqué l'opportunité d'acquérir l'arrière de la parcelle de Madame LALOUX Nathalie que celle-ci proposait de lui céder. Cette surface d'environ 2,3 ares permettrait de procéder à l'extension du bâtiment abritant les commerces (dépôt de pain et salon de coiffure) et l'aménagement d'un square.

Une première proposition à 15.000 euros n'a pas eu de suite favorable de la part de Madame LALOUX.

Une seconde proposition à 17.000 euros lui a été soumise, qu'elle a acceptée.

Monsieur Michel AUTHIER se demande pourquoi acheter cette parcelle. Le Maire lui indique que cela correspond à une demande de la part de Madame CEVIZOGLU, gérante du dépôt de pain, qui souhaite aménager un genre de véranda. Et cela permettrait aussi d'aménager un petit square avec banc et laisse la possibilité de faire le tour du bâtiment des commerces.

Madame Christine KELLER se pose la question de savoir à qui appartiendrait l'extension en cas de cessation d'activité du dépôt de pain. Le Maire l'informe que cela appartiendrait à la commune. Il s'agira de trouver par qui et comment seront financés les travaux d'extension.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire

**DECIDE** d'acquérir la partie arrière du terrain de Madame LALOUX (section 1, n° 381), d'une surface d'environ 2,5 ares

**FIXE** le prix d'acquisition à 17.000 euros

**DIT QUE** la commune prendra en charge l'ensemble des frais accessoires (frais d'arpentage et de notaire pour la transcription...)

**DIT QUE** la commune se chargera de la mise en place de la partie manquante de la clôture du côté de la rue Edgar Heywang

ADOPTE PAR

↪ 12 VOIX POUR

↪ 1 ABSTENTION

**2017/37**

**DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

↪ d'une part, compte-tenu du montant du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) pour l'année 2017, nettement supérieur au montant de 2016 (1719 euros en 2017 contre 606 euros en 2016), les crédits ouverts à l'article 739221 ne sont pas suffisant. Il conviendrait de les augmenter de 200 euros.

↪ D'autre part, la commune a été condamnée par la Cour Administrative d'Appel de Nancy à verser la somme de 2.000 euros à Monsieur COSTA Porfirio dans le cadre du recours que celui-ci avait engagé contre le refus de sa déclaration préalable n° DP 067 060 R0011.

Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-11

**VU** le budget primitif pour l'exercice 2017

Après délibération

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous

| <b>FONCTIONNEMENT</b>   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| Article 022 « Dépenses imprévues »  | - 1.800,00 €    |                 |
| Article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » | + 1.600,00 €    |                 |
| Article 739223 « FPIC »   | + 200,00 €      |                 |

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017/38**

**MOTION EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU LOGEMENT**

Le Maire fait part au conseil municipal de la motion en faveur d'une politique ambitieuse sur le logement, adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture.

« Logement – Motion en faveur d'une politique ambitieuse »

Les Maires ruraux sont des promoteurs d'une vision équilibrée du territoire. Cela passe par la possibilité des communes rurales à pouvoir se développer. Elles peuvent le faire en facilitant l'installation des jeunes, l'accueil des populations nouvelles et l'accompagnement au maintien à domicile des personnes âgées. La rénovation de l'existant, notamment dans les bourg-centres et la construction de manière responsable en sont les modalités principales. Elles permettront de renforcer la préservation de l'espace agricole et la qualité de vie.

Cette vision se heurte à l'approche qui privilégie la concentration des populations dans les villes et métropoles. Les Maires ruraux dénoncent le dernier avatar de cette vision passéiste, qui se traduit dans le projet de loi de Finances 2018 par la suppression de l'accès au prêt à taux zéro (PTZ) pour les constructions nouvelles. Cela exclut 90 % du territoire et par ailleurs renforce la tension du marché sur les zones déjà tendues. Pour la rénovation, le maintien du dispositif se fera à des conditions inconnues à ce jour.

Respecter les ambitions du gouvernement en faveur des métropoles ne peut avoir pour conséquence de pénaliser l'immense majorité du pays – villes moyennes, petites villes et communes rurales.

L'AMRF constate à regret qu'une fois de plus la méthode est déplorable. Le fait de ne pas respecter l'une des conditions de la Conférence nationale des territoires – à savoir le fait de concerter les collectivités sur des mesures qui les concernent au premier chef – porte un discrédit sérieux à la mesure. Elle a interrogé à ce sujet le ministre délégué auprès du Ministre de la Cohésion des territoires.

Autre signe de régression dans ce domaine, la réduction de 20 % en 2017 et 2018 des agréments pour la construction de logements sociaux dans les communes.

Dans ce contexte, les élus appellent le Parlement à modifier le projet de loi de finances 2018 pour trouver un véritable équilibre territorial sans opposer urbain et rural, opposition que renforce cette disposition. Les Maires ruraux leur suggèrent plusieurs pistes majeures :

Parmi les propositions de l'AMRF :

- Revoir les mécanismes de défiscalisation pour permettre l'investissement dans le rural
- Favoriser la préservation du bâti ancien par la rénovation
- Revoir la définition des zones tendues
- Revoir la politique et l'engagement financier de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat
- Faciliter la transmission des biens
- Taxer plus fortement la vacance
- Répartir les subventions d'aide à la rénovation selon la taille des collectivités
- Veiller à un équilibre de la construction de logements sociaux neufs sur l'ensemble du territoire

Le Conseil Municipal,  
Après lecture faite,

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF en faveur d'une politique ambitieuse sur le logement ;

**S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une modification du projet de loi de finances 2018.

ADOPTE PAR

↪ 11 VOIX POUR

↪ 2 ABSTENTIONS

**2017/39**

**MOTION POUR UNE APPROCHE REALISTE DE LA SITUATION DES COMMUNES ET DES CONTRATS AIDES**

Le Maire fait part au conseil municipal de la motion pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés, adoptée à l'unanimité au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29). Il en donne la lecture.

« Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés »

Les Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan sur Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 dénoncent avec fermeté la méthode employée pour la réduction des contrats aidés en interrompant brutalement, en plein été, les autorisations de financement de postes. Elle est contraire aux engagements de rénovation du mode de relation avec les collectivités pris par l'Etat lors de la Conférence nationale des territoires. En lieu et place d'une concertation avec les collectivités, celui-ci a imposé sans délai, une décision sans nuance et lourde de conséquences pour les collectivités et les associations.

La docilité de l'Etat vis-à-vis des injonctions de la Cour des Comptes concernant les contrats aidés ne peut se traduire par une pénalisation des collectivités territoriales qui doivent aujourd'hui dépenser plus ou supprimer des services ! La Cour des Comptes ne peut être la seule source d'inspiration des politiques publiques.

Les Maires ruraux demandent à l'Etat d'entendre les élus qui œuvrent pour l'insertion professionnelle. Ils demandent à ce que le bilan fasse la distinction entre les différents publics concernés afin de ne pas biaiser l'analyse statistique : entre les personnes qui ont droit à une activité pour bénéficier d'une reconnaissance grâce à une action utile au service des collectivités locales alors qu'elles sont malheureusement durablement exclues du monde marchand, et celles qui sont dans un parcours ; le contrat aidé étant alors une passerelle. Il permet de mettre au travail des personnes qui sont en difficulté d'accès à l'emploi et les protège des risques liés à l'inactivité.

Les élus apprécient que les communes rurales soient parmi les collectivités prioritaires pour à nouveau disposer de financement. Mais les revirements annoncés après la protestation unanime des élus sont insuffisants voire inexistantes en volume et discutables quant à la méthode. Les Maires ruraux dénoncent la lecture normative de l'instruction du Gouvernement par les Préfets.

La liberté qui leur est laissée fait apparaître des distorsions selon les départements. Ces derniers refusent aux communes de plus de 2.000 habitants l'accès aux contrats. Le tri des dossiers sans approche liée à une lecture fine de l'action publique doit cesser. C'est notamment le cas avec les associations largement pénalisées dans tous les domaines. Leur rôle essentiel dans le monde rural doit être reconnu et facilité.

De manière constructive et à la demande de l'AMRF, celle-ci sera auditionnée par M. Jean-Marc Borello que le Président de la République a missionné pour conduire un état des lieux.

Tout dispositif est par définition perfectible et tout abus est condamnable et l'évaluation d'un dispositif est toujours indispensable. L'association rappellera l'importance de revoir la formation en amont, de prendre en compte le rôle des élus qui ont la connaissance des publics dans l'accompagnement de personnes fragiles. Sans l'implication des communes, nombre de nos concitoyens seraient aujourd'hui au bord du chemin. Cet engagement au profit de l'intérêt général doit être reconnu et soutenu par l'Etat.

Le Conseil Municipal,  
Après lecture faite,

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2017/40**

**MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE**

Le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture.

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Le Conseil Municipal,  
Après lecture faite,

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

**S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

ADOPTE PAR

↳ 10 VOIX POUR

↳ 3 ABSTENTIONS

**2017 / 41**

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

\* La Commune a été sollicitée pour l'attribution d'une participation financière pour l'organisation d'un voyage scolaire à Bruxelles, du 18 au 24 mars 2018, par le Lycée Edouard Schuré de Barr, et auquel participe une élève domiciliée à Bourgheim.

Le Conseil Municipal  
Après délibération

**FIXE** à 5 euros par jour et par enfant de Bourgheim la participation à ce voyage scolaire

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2018 et versés après le voyage après fourniture d'un justificatif de la participation effective de l'élève

ADOPTE A L'UNANIMITE

\* En raison des jours fériés des 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, un rattrapage de collecte des bacs gris et jaune est organisé par le SMICTOM :

- Bac gris collecté le samedi 23 décembre au lieu du lundi 25 décembre
- Bacs gris et jaunes collectés le samedi 30 décembre au lieu du lundi 1<sup>er</sup> janvier

\* Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 23 décembre au 06 janvier. Une permanence sera assurée le samedi 30 décembre 2017, de 8 h 30 à 11 h, pour les inscriptions sur la liste électorale.

\* Le Maire présente un rapport de l'APRONA concernant l'état de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau. Il est consultable en Mairie.

\* Le PLU-I est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes.

\* Le Maire informe que le pizzaiolo Au Fourmet ne peut plus assurer le stationnement dans la commune en raison de l'incendie de son camion. La commune a été contactée par Madame Charlène CARTON qui offrira à la vente, tous les mardis, des produits locaux. Elle stationnera son camion sur la place du Monument aux Morts. Parallèlement, un droit de place pour la vente de pizzas sans gluten a été accordé pour ce même endroit à raison d'un mardi sur deux.

\* Le Maire informe l'Assemblée d'une modification des horaires de la bibliothèque. Elle accueillera désormais le public le jeudi de 17 h à 19 h et le samedi de 10 h 30 à 12 h. Les scolaires seront accueillis à partir de janvier 2018.

Monsieur Christian HEYWANG pose la question concernant la fréquentation de la bibliothèque par les nounous qui avaient sollicité la Commune. La réponse apportée par le Maire est qu'elles y ont accueillies pendant les horaires d'ouverture. Il n'est pas prévu d'ouverture spécifique pour elles.

\* Monsieur Christian HEYWANG demande si des courriers relatifs à la coupe des arbres empiétant sur le domaine public avaient également été adressés pour les terrains appartenant à Messieurs GOCKLER Charles et Jean dans la rue de Zellwiller.

\* Monsieur KUBIAK informe que les réfections de chaussées, notamment rue d'Obernai et rue du Vignoble, sont terminées. Il reste malgré tout quelques endroits à refaire.

\* Monsieur KUBIAK informe encore que Monsieur Pierre BEINER a sollicité l'autorisation de la commune pour le stockage de fumier en attente d'épandage sur l'ancienne décharge communale, sur le ban de Gertwiller, en contrepartie de l'entretien de la parcelle.

\* Un courrier avait été adressé aux propriétaires d'un chemin rural au lieudit « Auf dem Heidel » concernant le drainage. Beaucoup des retours réceptionnés sont négatifs. Monsieur Rémy LUTZ déplore que le coût aurait été intégralement à la charge des propriétaires, qui paient des taxes, et que la commune n'en prenne pas une partie en charge.

\* Des travaux de diversification de l'Andlau à Zellwiller et Valff ont actuellement lieu. Monsieur KUBIAK a assisté aux diverses réunions de chantier. Les travaux devraient s'achever fin décembre ou début janvier.

\* Monsieur KUBIAK informe qu'il a déposé un dossier zéro phyto. Une subvention a été accordée pour l'acquisition d'un groupe thermique et pour une balayeuse, mais pas pour le balai.

\* Monsieur KUBIAK informe encore que dans l'attente de la réception de la carte Super U pour le retrait de carburant, il a avancé sur ses deniers propres les sommes nécessaires pour l'achat de gasoil pour le tracteur. Il sollicitera ultérieurement le Conseil Municipal pour une délibération visant à leur remboursement.

\* Le Maire et son Adjoint font un condensé des réunions SDEA (eau et assainissement) auxquelles ils ont assisté.

\* La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les

communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). En effet, la loi attribue aux communes à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles. Pour autant, les communes et leurs EPCI FP peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

La Communauté de Communes du Pays de Barr réfléchit actuellement à qui confier cette compétence :

- Transférer la totalité de la compétence au SDEA, ce qui signifierait la fin du SMEAS (Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer)
- Transférer une partie de la compétence au SDEA et l'autre partie au SMEAS
- Transférer la totalité de la compétence au SDEA qui lui-même transférerait la compétence au SMEAS

\* La Commune mettra prochainement en vente six stères de bois.

\* Monsieur KUBIAK souhaite remercier particulièrement Mesdames AMMERICH et DESPICHT pour leur aide pour la confection et la mise en place des décorations de Noël.

\* Le repas de Noël du Conseil et du personnel communal aura lieu le 08 décembre 2017.  
La Fête des Aînés se tiendra le dimanche 10 décembre.

\* Une zone de rencontre limitée à 20 km/h sera instaurée dans le lotissement Burggartenreben (rue des fours et rue des Potiers). Elle sera matérialisée par une signalétique sur poteaux aux intersections avec les autres voies.

\* Monsieur KUBIAK a sollicité des devis pour le remplacement de la porte du salon de coiffure qui a fait l'objet d'une effraction dans la nuit du 10 au 11 novembre.  
Le coût s'élève à 2.930,49 euros ou 3.033 euros pour l'achat d'une porte respectant la largeur permettant l'accès aux PMR. Cette dernière solution nécessite toutefois des travaux de maçonnerie.

\* Monsieur HEYWANG signale qu'il y a deux trous sur le chemin de Zellwiller. Le Maire l'informe que cela dépend de la Communauté de Communes, ce chemin constituant la piste cyclable.

\* Madame Christine KELLER signale que certains propriétaires de chiens lâchent leur animal qui court alors librement et inquiète les promeneurs. Le Maire a déjà rappelé à certains d'entre eux que les chiens devaient être tenus en laisse.  
Le problème des déjections canines laissées sur les trottoirs est également relevé.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 26.

Procès-verbal certifié conforme  
Le Maire,  
Jacques CORNEC